

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Pierre Blom, préposé des douanes, de 2^e classe, à Thourout.

(Voir le N^o 389, session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Blom sollicite la naturalisation ordinaire par pétition en date du 1^{er} avril 1843.

Né à Holsteren, Brabant Septentrional, le 4 avril 1806, d'un père Belge, il a résidé en Belgique dès son jeune âge, s'est enrôlé dans l'armée des Pays-Bas le 1^{er} juillet 1825, où il a continué à servir jusqu'au 30 septembre 1831, époque où il a reçu son congé. Le 1^{er} juillet 1832 il a pris service dans l'armée Belge, qu'il a quittée en juillet 1838 avec le grade de maréchal-des-logis.

Le 8 octobre 1838, il a été nommé préposé des douanes de 2^{me} classe à la résidence de Thourout, et a perdu la qualité de Belge, pour être resté au service de la Hollande depuis notre révolution jusqu'au 30 septembre 1831, la loi du 22 septembre 1835 refusant par son article 4 cette faveur accordée par son article premier, aux individus nés Belges qui sont restés au service d'une puissance en guerre avec la Belgique après le 1^{er} août 1831.

Toutefois les autorités consultées s'accordent à reconnaître au pétitionnaire une excellente conduite, du dévouement pour la Belgique, et affirment qu'il a quitté la Hollande sans esprit de retour. Elles sont d'avis qu'il y a lieu d'accueillir sa demande, qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 38 suffrages contre 14.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.